

REMBOURSEMENT DU BUDGET EAU POTABLE (SOURCE DU DEVEZET)

FRAIS DE PERSONNEL 2022

AGENT	PERIODE	COUTS (dont charges patronales et salariales et frais annexes)	PRISE EN CHARGE		Budget à rembourser	Imputation budgétaire
			Temps de travail effectif de l'agent	Coût induit		
TECHNICIEN	Janvier - Décembre	38 576,00 €	60%	23 145,60 €	Général	Article 64 19
RESSOURCES HUMAINES - FINANCES	Janvier - Décembre	34 248,00 €	10%	3 424,80 €	Général	
SECRETARIAT - COMPTABILITE	Janvier - Décembre	41 000,00 €	25%	10 250,00 €	Général	
TOTAL				36 820,40 €		
<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Dépenses du budget eau</i>	<i>Article 6215</i>				

Fait à la Bâtie-Neuve, le

12/12/2022



Le Président

M. Joël BONNAFFOUX